



Colmar, le 26 mars 2015

Communiqué de presse

A partir du 1^{er} octobre 2015,

il faudra une carte pour l'accès aux centres de recyclage

A partir du 1^{er} octobre 2015, l'accès aux centres de recyclage de la communauté d'agglomération de Colmar sera contrôlé (centres de l'Ill, Europe et Ladhof). L'accès aux sites ne sera possible qu'à l'aide d'une carte à puce délivrée par les services de la CAC (une seule carte par foyer).

Les Colmariens sont invités à en faire la demande avant le 30 avril 2015, soit :

- En remplissant le formulaire en ligne sur le site de la CAC www.agglo-colmar.fr
- En remplissant le coupon papier qui sera distribué dans les boîtes aux lettres à partir de fin mars 2015. Ces coupons devront être envoyés ou déposés uniquement aux Ateliers Municipaux de la Ville de Colmar – Service Gestion des Déchets - 1 avenue de la Foire aux Vins - 68000 Colmar.

L'enregistrement des cartes d'accès ne pourra s'effectuer que par ces deux moyens.

Les cartes seront délivrées par courrier à partir du 14 septembre 2015 à l'adresse indiquée lors de l'enregistrement. Aucune carte ne sera délivrée en main propre.

Davantage d'information sur le site www.agglo-colmar.fr

Pour mémoire : horaires d'ouverture des centres de recyclage

- **Centre Europe et centre du Ladhof à Colmar**

Du lundi au vendredi : de 9h à 18h en continu (19h du 1er avril au 30 septembre)

Le samedi de 8h à 17h en continu (18h du 1er avril au 30 septembre)

Le dimanche de 9h à 12h30

- **Centre de l'Ill à Horbourg-Wihr**

De 8 h à 12h et 14h à 17h (18h du 1er avril au 30 septembre)

Fermé le mardi et le dimanche

Contact presse :

Delphine Sivignon

+33 (0)3 69 99 56 21

+33 (0)6 99 02 64 33

delphine.sivignon@colmar.fr

Marion Morant

+ 33 (0)3 89 20 67 53

contact@ville-colmar.com